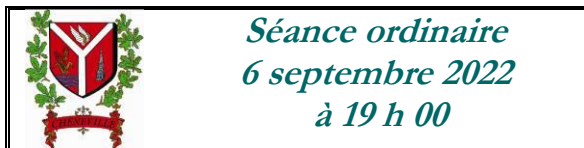


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 6 septembre 2022, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Gaétan Labelle

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 2 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2022-09-189

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-190

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2022;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur Laurendeau mentionne que les activités ont repris au Centre communautaire ou reprendront sous peu (badminton, ping-pong, Vie Active, Cercle des Fermières...).

Monsieur le maire mentionne que le samedi 17 septembre prochain aura lieu une activité, la *Fête citoyenne*, derrière le Centre communautaire. Une publicité avec tous les détails sera envoyée prochainement.

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'août 2022.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2022-09-191

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 175 300 \$ qui sera réalisé le 13 septembre 2022

ATTENDU

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Chénéville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 175 300 \$ qui sera réalisé le 13 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2016-072	175 300 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur, appuyé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 13 septembre 2022;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	31 800\$
2024	31 300\$
2025	35 000\$
2026	36 700\$
2027	38 500\$ (à payer en 2027)
2027	0 \$ (à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-192**Financement du règlement d'emprunt numéro 2016-072 – Choix de l'institution bancaire**

Date d'ouverture :	6 septembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 septembre 2022
Montant :	175 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 septembre 2022, au montant de 175 300 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 800 \$	4,65000 %	2023
33 300 \$	4,65000 %	2024
35 000 \$	4,65000 %	2025
36 700 \$	4,65000 %	2026
38 500 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,44600

Coût réel : 5,20858 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

31 800 \$	5,63000 %	2023
33 300 \$	5,63000 %	2024
35 000 \$	5,63000 %	2025
36 700 \$	5,63000 %	2026
38 500 \$	5,63000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,63000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur,
appuyé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE,

La Municipalité de Chénéville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 septembre 2022 au montant de 175 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-072. Ces billets sont émis au prix de 98,44600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE,

Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2022-09-193

Programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE,

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE,

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux #1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE,

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE,

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux #1 approuvée par la présente résolution;

QUE,

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2022-09-194

Soumissions pour panneau de dosage et analyseur de chlore pour station de pompage

ATTENDU QUE le panneau de dosage et l'analyseur de chlore de la station de pompage datent de plusieurs années, sont défectueux et doivent être changés;

ATTENDU QUE Chem Action propose de nouveaux appareils plus performants au coût de 11 038.00\$ plus les frais de transport et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de Chem Action pour un montant approximatif de 13 058.86 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-41300-643 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2022-09-195

Autorisation passage du Rallye Défi à Chénéville – Entente de 4 ans

ATTENDU QUE les éditions 2016 à 2021 de l'événement «Rallye Défi» se sont déroulées entièrement dans la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le conseil avait autorisé le passage de l'événement sur quelques routes de notre municipalité, partant de St-Émile-de-Suffolk à la montée Dumouchel, plus précisément la montée du 4^{ème} rang et la montée du 5^{ème} rang pour toutes ces années;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'événement nous demandent de renouveler l'entente pour l'utilisation des mêmes routes pour les quatre prochaines années (de 2022 à 2025 inclusivement);

ATTENDU QUE les responsables du Rallye Défi remettront les chemins à leur état initial et ils verront à les niveler si nécessaire après la course;

ATTENDU QUE les responsables du Rallye Défi fourniront à la municipalité la preuve d'assurance responsabilité d'une valeur de \$5M;

ATTENDU QUE le Rallye Défi attire beaucoup de spectateurs et apportera certainement des retombés pour nos commerces locaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que le Rallye Défi utilise certaines routes de notre municipalité pour les éditions 2022, 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2022-09-196

Remboursement crédit de taxes – Matricule 2184-24-5678

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule 2184-24-5678 a payé son paiement de taxes pour 2022 en double, mais a ensuite vendu son terrain;

ATTENDU QUE l'ancienne propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes payées en trop pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 225.00 \$ pour le matricule 2184-24-5678.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2022-09-197

Remboursement crédit de taxes – Matricule 1782-05-1559

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 1782-05-1559 a payé par inadvertance son paiement de taxes pour 2022 en double et même un peu plus;

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes payées en trop pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 5 124.48 \$ pour le matricule 1782-05-1559.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2022-09-198

Paiement de facture – Gagnon La grande quincaillerie – Achat de ponceaux

ATTENDU QUE plusieurs ponceaux étaient à changer dans les montées du 4^{ème} rang et du 7^{ème} rang ainsi que dans la montée Bédard;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a fait l'achat des ponceaux de remplacement chez Gagnon La grande quincaillerie et a reçu la facture au montant de 7 321.27 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 8 417.63 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-32001-523 et 02-32001-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2022-09-199

Soumissions pour inspections télévisées des égouts pluviaux

ATTENDU QUE les conduites d'égout pluvial de la municipalité doivent être inspectées pour la TECQ et un rapport certifié PACP-MACP doit être produit;

ATTENDU QUE des demandes de soumission ont été faites dont le résultat est le suivant, excluant les taxes applicables :

- Can-Inspec 30 649.75 \$
- Can-Explore 36 292.95 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Can-Inspec pour l'inspection télévisée des conduites du réseau pluvial au montant de 35 239.55 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2022-09-200

Don à la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) et n'y a pas donné suite puisque le conseil avait prévu de contribuer à l'organisme via la Guignolée des Élus, laquelle n'a finalement pas eu lieu cet été;

ATTENDU QUE la BAPN fête ses 30 ans d'existence cette année et aide beaucoup de citoyens sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don de 150.00\$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2022-09-201

Autorisation d'aller en appel d'offres par invitation – Auditeur externe

ATTENDU QUE la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. a fait part de son intention de ne pas continuer à agir à titre de vérificateur externe pour les municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité doit trouver une autre firme pour faire l'audit et la préparation du rapport financier 2022;

ATTENDU QUE vu le montant estimé pour la tâche, la Municipalité doit procéder par appel d'offres par invitation avec un système à deux enveloppes puisque c'est un service professionnel;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à procéder à l'appel d'offres par invitation pour trouver un auditeur externe pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt d'une lettre de démission du CCU

Le conseil reçoit la lettre de démission de monsieur Mario Legault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Monsieur Legault a déménagé et n'est plus citoyen de la Municipalité, donc ne peut plus siéger au CCU. Le conseil remercie monsieur Legault pour ses années de bénévolat au sein du Comité.

C-002 Appui aux municipalités de Namur, Saint-Émile-de-Suffolk, Boileau, Lac-des-Plages et Notre-Dame-de-la-Paix – Fréquence trop élevée de manque d'électricité

2022-09-202

Appui aux municipalités de Namur, Saint-Émile-de-Suffolk, Boileau, Lac-des-Plages et Notre-Dame-de-la-Paix – Fréquence trop élevée de manque d'électricité

ATTENDU les pannes beaucoup trop fréquentes d'électricité dans les Municipalités de Boileau, Lac-des-Plages, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix et Saint-Émile-de-Suffolk, de même que dans notre municipalité et d'autres de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE les municipalités susnommées voudraient être informées lors d'interruptions de courant ou de travaux effectués sur les lignes de distribution;

ATTENDU QU' il y aurait lieu qu'Hydro-Québec apporte les correctifs nécessaires pour améliorer ses équipements sur le territoire des municipalités de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville appui chacune des dites municipalités pour qu'elles puissent demander à Hydro-Québec d'apporter les correctifs nécessaires pour améliorer ses équipements sur nos territoires respectifs et de venir rencontrer nos citoyens afin d'expliquer les raisons de toutes ces pannes et ce qu'Hydro-Québec entend faire pour améliorer le service;

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville appuie les municipalités précitées pour qu'elles soient informées lors d'interruptions de courant ou de travaux effectués sur les lignes de distribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de commandite et de salle gratuite – Chasse aux trésors - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

2022-09-203

Demande de commandite et de salle gratuite – Chasse aux trésors - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

ATTENDU QUE Mario Legault a été mandaté par le Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. pour organiser la 28^{ème} édition de l'activité de *Chasse aux trésors* le 1^{er} octobre 2022, dont les profits seront donnés pour diverses activités de la municipalité, telles Pâques et le Noël des Enfants;

ATTENDU QU' il demande le prêt d'une salle au Centre St-Félix-de-Valois sans frais pour y tenir le rassemblement de l'activité;

ATTENDU QU' il demande également une commandite de 250.00\$ pour couvrir différents frais reliés à l'activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'une salle au Centre Saint-Félix-de-Valois pour l'activité de *Chasse aux trésors* du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'un montant de 250.00\$ pour l'activité Chasse aux trésors.

QUE,

La dépense soit prise au compte #02-70290-970 et financée dans le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande d'accès au gymnase pour exercices – Citoyen de Chénéville

2022-09-204

Demande d'accès au gymnase pour exercices – Citoyen de Chénéville

ATTENDU QU' une demande a été reçue de la part d'un citoyen de la municipalité pour utiliser gratuitement une salle du Centre

St-Félix-de-Valois pour y faire des exercices de réhabilitation;

ATTENDU QUE le citoyen est conscient que certaines plages horaires ne sont pas disponibles en raison des activités qui se déroulent au Centre et il y accédera seulement lorsque la salle sera libre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'une salle au Centre Saint-Félix-de-Valois pour que le citoyen puisse aller y faire ses exercices, selon les disponibilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Dépôt d'une correspondance du ministère de la Sécurité publique en lien avec la tempête du 21 mai 2022

Le conseil reçoit la lettre du ministère de la Sécurité publique, Direction générale du rétablissement. Dans cette lettre, le ministère informe la Municipalité du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents suite aux vents violents survenus le 21 mai 2022 et demande à la Municipalité de diffuser l'information auprès de ses citoyens. La Municipalité informera donc les citoyens via ses divers médias d'une aide financière possible en vertu du Programme.

7. VARIA

Monsieur le Maire mentionne qu'une pétition d'un citoyen circule présentement dans la municipalité. Cette pétition a pour objet les odeurs émanant de l'usine d'Épursol sur la montée Dinél. Monsieur le Maire invite les gens qui sont incommodés par ces odeurs de faire des plaintes à la municipalité, qu'il y a des fiches d'évaluation disponibles à cet effet.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2022-09-205

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 12 229 à # 12 257** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31 août 2022 et dont le total se chiffre à **56 395.80 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **93 197.46 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **149 593.26 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2022-09-206

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets d'août 2022 au montant total de
21 689.47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-09-207

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.